



# 2 juin, 14 juin et 21 juin

## Défendons nos garanties collectives, le Code du Travail et le Statut.



## Défendons les secteurs de la santé, du Médico-social et de l'Action sociale

Les organisations syndicales CGT et SUD de la Santé et de l'Action sociale appellent les professionnel-les à agir ensemble pour obtenir une amélioration concrète des conditions d'exercice professionnel dans nos établissements, et une prise en charge de qualité pour les patients et usagers.

### Cela passe par le retrait de la loi Travail.

Actuellement débattue au parlement, la loi Travail, si elle arrive au bout du processus législatif, dégradera considérablement la situation des salarié-e-s du secteur privé et associatif de la Santé et de l'Action sociale. Par cette loi aura aussi des conséquences pour l'ensemble des agents de la Fonction publique.

Le gouvernement tente d'imposer cette régression sociale, y compris par la force, à une majorité de la population et à la représentation nationale, avec, comme principales conséquences :

- La suppression de la « hiérarchie des normes », et la possibilité d'aller en

dessous du Code du Travail dans les entreprises. Dans le public, ce texte confortera ceux qui n'appliquent pas les textes en vigueur, comme par exemple pour la réduction de l'emploi précaire ;

- La remise en cause des Conventions Collectives Nationales, des accords de branche, ce qui conduirait à terme aux mêmes conséquences sur le Statut de la Fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) ;
- La facilitation des licenciements économiques ;
- La dérégulation du temps et des rythmes de travail ;
- Etc ...

En nous appuyant sur les mobilisations en cours dans différentes entreprises, nous appelons nos collègues à débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction et préparer en commun la grève du **2 juin** ainsi que la manifestation nationale à Paris le **14 juin**, dans le cadre de la grève interprofessionnelle pour obtenir le retrait du projet de loi Travail.

## - 2 juin et 14 juin 2016 -

Nos organisations syndicales participeront à la construction du rapport de force pour la réussite de **LA MANIFESTATION NATIONALE A PARIS** dans le cadre de la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi Travail.

## Cela passe par l'arrêt de l'attaque du gouvernement contre le secteur hospitalier public.



Les publications récentes de la loi Santé et du décret sur les Groupements Hospitaliers de Territoire, sans que les représentants des personnels n'aient pu être écoutés, s'attaquent à l'égalité d'accès à la santé sur le territoire et va encore aggraver les conditions d'exercice de

l'ensemble des personnels de nos établissements.

La recomposition hospitalière en cours, avec la loi Santé et la mise en place des GHT doit être stoppée au plus vite !

## **Cela passe par une meilleure prise en compte des besoins dans le médico-social et des financements à la hauteur des besoins.**

Le secteur médico-social est frappé par des désengagements financiers massifs dans de nombreux départements, avec pour conséquence des charges accrues pour les

familles et des coupes budgétaires qui pèsent inévitablement sur les effectifs et les qualifications des personnels travaillant dans ce secteur.

## **Cela passe par un secteur social qui reçoit les moyens de ses missions et dont les métiers sont respectés.**

Dans un contexte où les inégalités s'accroissent et la pauvreté progresse, le secteur social représente un garant essentiel de la solidarité nationale. Le désengagement des financeurs publics, la volonté de standardiser les métiers

impactent le sens même du travail social. Seule une diversité de services et de qualifications professionnelles sont à même de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

## **Les organisations CGT, SUD appellent l'ensemble des salarié-e-s et des agent-e-s à s'organiser et impulser en commun, partout, dans tous les établissements, des Assemblées Générales pour débattre et organiser l'action pour :**

- Le retrait du projet de loi travail ;
- Le retrait de la loi santé et du décret instituant les GHT ;
- L'augmentation générale des salaires dans le privé et le public ;
- L'amélioration des carrières ;
- Le maintien des 35 heures ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- La résorption de l'emploi précaire, la titularisation de toutes les contractuel-le-s dans la Fonction publique
- L'amélioration du statut et des conventions collectives
- L'augmentation des financements de la protection sociale et du secteur de l'action sociale ;
- Le maintien des métiers de l'action sociale ;
- Une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- Le maintien de la catégorie active ;
- L'abrogation des ordres professionnels
- Le refus des 22 000 suppressions d'emplois programmées dans les hôpitaux publics et la création des emplois nécessaires à l'exercice de nos missions.

Nos organisations syndicales proposent, en complément de notre participation aux actions unitaires contre la loi travail, **une semaine d'action du 20 au 24 juin avec un temps fort le 21 juin 2016** pour d'exprimer notre désaccord dans le secteur de la santé et de l'action sociale et d'agir par des débrayages locaux ou toutes autres initiatives.

**20 juin - 21 juin 2016 - 22 juin - 23 juin - 24 juin**